



L'essentiel & plus encore

MSA de Maine-et-Loire - Mai 2026

Je me connecte



Actualités réglementaires

Ouverture du service pour votre déclaration fiscale et sociale unifiée

Vous n'avez qu'une seule déclaration à réaliser pour déclarer vos revenus à l'administration fiscale et à la MSA.

Le service de déclaration sur impots.gouv.fr est ouvert depuis le 9 avril 2026. Sur votre déclaration en ligne, la case « Vous relevez du régime des exploitants agricoles – MSA » est pré-cochée afin de vous proposer les rubriques permettant de déclarer les données nécessaires au calcul de vos cotisations et contributions sociales.

Pour cette année, la déclaration intègre [la réforme de l'assiette sociale et du barème des cotisations sociales](#), mais cela ne modifie pas vos habitudes : vous n'avez aucune démarche supplémentaire à effectuer, ni de formalité additionnelle.

Rendez-vous dans votre espace particulier, muni de votre numéro fiscal et de votre mot de passe. Une fois votre déclaration de revenus validée, les éléments seront transmis automatiquement à votre MSA. Vous n'aurez pas d'autre démarche à effectuer.

En savoir plus >

Évolution du code APE : vérifiez dès maintenant votre futur code

La nomenclature d'activités française (NAF) évolue et, dès le 1^{er} janvier 2027, l'Insee attribuera un nouveau code APE à toutes les entreprises du répertoire Sirene. Vous pouvez dès aujourd'hui consulter votre futur code en saisissant votre numéro Siren sur le site sirene.gouv.fr, afin de vérifier qu'il correspond bien à votre activité réelle.

Le calcul de votre retraite évolue en 2026

Depuis le 1^{er} janvier 2026, la retraite de base des exploitants agricoles, conjoints collaborateurs et aides familiaux est calculée sur les 25 meilleures années de revenus. Ce nouveau mode de calcul limite l'impact des aléas économiques et des événements de vie, et rapproche vos droits de ceux des autres régimes. Pour les départs à partir de

En cas d'inadéquation, un formulaire en ligne permet de signaler une évolution ou une modification.

[En savoir plus >](#)

Fin de l'exonération de la taxe d'apprentissage pour les associations

À compter du 1^{er} mars 2026, les associations et organismes à but non lucratif entrent dans le champ de la taxe d'apprentissage. Cette évolution, prévue par la loi de Finances 2026, concerne notamment les associations, fondations, fonds de dotation, congrégations et syndicats, même lorsqu'ils ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés. Les groupements d'employeurs ne sont en revanche pas concernés par cette mesure.

2026, le montant attribué est provisoire. Il sera révisé en 2028, année de la pleine application de la réforme, et le montant le plus favorable sera retenu. La MSA vous accompagne : faites le point sur votre carrière, simulez votre retraite et déposez votre demande en ligne 5 mois avant votre départ.

[Tout savoir sur la réforme >](#)

Dispositif Bonus-malus : les évolutions au 1^{er} mars 2026

Au 1^{er} mars 2026, le dispositif Bonus-malus évolue. La modulation du taux devient plus lisible : elle est désormais calculée sur une année civile complète. Le périmètre du dispositif change également : le secteur « travail du bois, industries du papier et imprimerie » sort du champ du Bonus-malus. Le dispositif s'applique donc à six secteurs d'activité, contre sept précédemment. Si votre entreprise relève du secteur du bois, vous appliquez désormais le taux de droit commun de 4 % pour la contribution d'assurance chômage. Ce taux remplace le précédent taux modulé transmis par votre MSA.

[En savoir plus >](#)

Exigibilité de la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)

La déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés au titre de l'année 2025 doit être effectuée auprès de la MSA les 5 ou 15 mai 2026 par toutes les entreprises de 20 salariés et plus.

Pour rappel : la mesure d'écrêtement de la contribution, qui était applicable de façon transitoire de 2020 à 2024, prend fin.

Deux dépenses déductibles ne sont plus applicables depuis le 1^{er} janvier 2025 et ne pourront pas être déduites de la contribution due auprès de la MSA les 5 ou 15 mai 2026. Il s'agit de la participation à des événements promouvant l'accueil, l'embauche directe et le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés dans l'entreprise ; et des actions concourant à la professionnalisation des dirigeants ou des travailleurs des entreprises adaptées, des travailleurs des établissements ou services d'aide par le travail ou des travailleurs indépendants handicapés, ainsi qu'au développement des achats auprès de ces acteurs.

[En savoir plus >](#)

Crise au Moyen-Orient : des mesures de soutien pour faire face aux difficultés

En raison des impacts de la crise au Moyen-Orient, notamment la forte hausse des prix du Gazole Non

Flashes infos et webinaires thématiques

Les Conseillers Entreprises adressent régulièrement des flashes infos et proposent des webinaires pour vous accompagner. N'hésitez pas à vous inscrire :

Routier (GNR), du gaz, des engrais et plus largement des intrants agricoles, vous pouvez rencontrer des difficultés financières, en tant qu'employeur ou exploitant.

Pour vous accompagner, des mesures de soutien exceptionnelles sont mises en place. Vous pouvez ainsi bénéficier d'un report de paiement de vos cotisations et contributions sociales 2026 (à l'exception notamment des parts ouvrières), ainsi que, selon votre situation, de prises en charge de cotisations sociales.

[Les mesures d'accompagnement pour les exploitants](#)

[Les mesures d'accompagnement pour les employeurs](#)

TESA+

2 juin 2026 de 10h à 11h30

[Je m'inscris](#)

TESA simplifié

4 juin 2026 de 14h à 15h30

[Je m'inscris](#)

Accidents du travail et maladies professionnelles

16 juin 2026 de 14h à 14h45

[Je m'inscris](#)

Statut de conjoint collaborateur

18 juin 2026 de 14h à 15h30

[Je m'inscris](#)

En savoir plus >



Faisons plus simple, le site

Fin 2025, nous avons mené auprès de vous une concertation autour du thème de la simplification. Près de 55 000 d'entre vous ont répondu. Vos contributions ont abouti à 20 actions de simplification, qui seront déployées entre 2026 et 2030, pour rendre vos démarches plus simples. Découvrez sur le site faisons-plus-simple.msa.fr toutes les actions qui rendront votre quotidien plus facile.

Voir les actions >

+Simple MSA pour les nouveaux installés

Vous démarrez en agriculture ? La MSA vous accompagne dès le début. Découvrez nos services en ligne, nos outils simples, utiles, accessibles à tout moment.

Découvrir nos offres simplifiées >

MSA en ligne



Solde de la taxe apprentissage

Si vous êtes assujettis à la taxe apprentissage, vous êtes redevable chaque année de la part libératoire appelée Solde de la taxe apprentissage pour l'année N-1. La déclaration doit se faire dans votre DSN du mois d'avril 2026, dont la date limite de dépôt est fixée au 5 ou 15 mai, pour la période de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Après le délai de traitement habituel de votre déclaration, vous pourrez visualiser sur la plateforme SOLTEA le montant encaissé à répartir auprès des établissements scolaires de votre choix. La campagne de répartition 2026 sera ouverte dès le 26 mai prochain jusqu'au 21 août, puis du 3 septembre au 21 octobre.

[Accéder à SOLTEA >](#)

Déploiement du Compte rendu métier (CRM) J+5

La MSA va déployer le CRM J+5 pour les dépôts DSN de la paie de juillet 2026. Ce compte rendu, émis cinq jours après la date limite de dépôt, permet d'identifier les incohérences déclaratives du mois en cours et des périodes précédentes. Les corrections sont à faire directement dans la DSN du mois suivant. Ce nouvel outil renforce la fiabilisation des données DSN et facilite le suivi des anomalies. Par ailleurs, en l'absence de correction des anomalies identifiées dans le CRM J+5, la MSA mettra en œuvre le CRM de rappel ainsi que la DSN de substitution en 2027. La DSN de substitution viendra corriger les anomalies impactant les droits retraite des salariés. En parallèle, la MSA procédera à la mise en recouvrement des écarts de cotisations.

Tesa : évolution du circuit des attestations France Travail

Depuis le 15 avril 2026, le mode de transmission des attestations France Travail évolue. Désormais, France Travail adresse directement à la MSA l'attestation, à la suite de votre déclaration de fin de contrat. Vous pourrez la consulter dans les documents de vos salariés, sur votre espace Tesa, dans un délai de 24 heures ouvrées après la validation du bulletin de salaire.

Tiers déclarants : sécurisation renforcée de votre espace privé

La MSA met en place une double authentification, prévue pour le second semestre 2026, pour les tiers déclarants. À chaque connexion à votre espace privé, un code de sécurité sera envoyé à l'adresse mail associée à votre compte. Anticipez dès maintenant : assurez-vous que vous avez bien accès à l'adresse mail associée à votre espace privé MSA et utilisez un mot de passe unique et sécurisé. Si plusieurs personnes accèdent à votre espace privé MSA avec le même identifiant, il conviendra alors d'utiliser une adresse mail commune. Pensez également à maintenir votre antivirus à jour. Cette évolution vise à mieux protéger vos données et à prévenir les cyberattaques.

Santé et Santé-sécurité au travail



Des formations en santé et sécurité au travail

Votre MSA propose des journées d'informations ou de formations dédiées à votre santé, votre sécurité et celle de vos salariés dans leur activité. Ces formations, la plupart du temps gratuites, s'inscrivent dans un parcours et peuvent déboucher sur des accompagnements complémentaires : conseils pour l'aménagement des espaces de travail, aménagement de postes de travail, etc.

[Plus d'informations >](#)



Formation RPS pour les dirigeants et membres de CSE

Avec les évolutions du monde du travail (complexité des tâches, individualisation du travail ou exigences accrues des clients), la prise en compte des Risques Psychosociaux (RPS) est devenue incontournable.

Tous les secteurs d'activité sont touchés par les risques psychosociaux, avec des conséquences sur la santé des salariés et des impacts pour l'entreprise en termes d'absentéisme...

Votre MSA vous propose une formation pour comprendre, mettre en oeuvre des actions de prévention et apprendre à gérer une situation de crise liées aux risques psychosociaux.

Prochaine session : les 8 et 15 octobre 2026 · 9h à 17h30 · MSA de Maine-et-Loire à Beaucouzé

[Plus d'informations >](#)

Jusqu'à la retraite... et comment ?

Le 26 mars dernier, la 10ème édition de la Rencontre de la Prévention s'est tenue aux Garennes-sur-Loire et avait pour thème : Jusqu'à la retraite... et comment ? soulevant la problématique du vieillissement au travail.

Cet événement, animé par un collectif de partenaires dont la MSA, s'appuyait sur 4 ateliers de prévention et une conférence. Il a permis de fournir des outils, leviers et repères concrets pour prévenir la désinsertion professionnelle liées au vieillissement au travail et construire le bien vieillir au travail dès le début de carrière.

[Plus d'informations >](#)

L'info en plus



Réforme de l'assiette sociale : un article et une foire aux questions pour tout comprendre

En 2026, le calcul des cotisations sociales des non-salariés agricoles évolue. La réforme introduit une assiette sociale rapprochée, plus simple et plus lisible. Elle vise à renforcer vos droits sociaux, notamment à la retraite, sans augmenter le montant global des prélèvements. Retrouvez notre article et notre foire aux questions pour tout savoir sur la réforme.

[S'informer sur la réforme >](#)

Immatriculation à la MSA : conformité des documents

Dans le cadre de l'immatriculation au régime de protection sociale agricole, la MSA procède à des vérifications de documents d'état civil et/ou d'identité. Parfois, des documents font l'objet de contrefaçon : carte nationale d'identité, titre de séjour, acte de naissance et passeport.

Cette situation peut donner lieu à une absence d'ouverture de droits sociaux pour le salarié conformément aux articles L114-12-3 et L114-12-3-1 du Code de Sécurité Sociale.

Les employeurs de ressortissants hors Union Européenne ont l'obligation de vérifier l'authenticité des documents auprès de la Préfecture. Retrouvez, ci-dessous, les sites utiles pour vous aider à effectuer ces vérifications :

[> PRADO](#)

[> Les formalités liées à l'embauche d'un salarié étranger](#)



Travailleurs saisonniers : les règles à connaître

Il est fréquent de recourir à l'emploi de travailleurs saisonniers. Vous devez toutefois respecter vos obligations habituelles : effectuer une déclaration préalable d'embauche (DPAE), établir un contrat de travail, vérifier que le salarié est en situation régulière s'il est étranger...

Le Tesa simplifié, qui vous permet de gérer vos CDD de 3 mois maximum, est idéal pour l'emploi de travailleurs saisonniers.

[Ce qu'il faut savoir >](#)

Attention si vous faites appel à un prestataire de services

Vous avez recours aux services de sociétés (prestataires de services ou entreprises d'intérim) qui détachent leurs salariés étrangers pour intervenir dans votre entreprise ? Bien que vous ne soyez pas directement employeur de ces personnes, une vigilance s'impose à vous en votre qualité de donneur d'ordre car vous restez responsable si le prestataire ne respecte pas ses obligations.

Quelles sont les démarches à effectuer ? Quelle réglementation s'applique pendant le détachement ? Votre MSA vous informe sur les points d'attention à avoir.

[Ce qu'il faut savoir >](#)

Hébergement Temporaire chez l'Habitant

La MSA soutient financièrement des projets d'Hébergement temporaire chez l'habitant (HTH) sur le département. Il s'agit d'un dispositif qui permet aux employeurs qui recrutent des jeunes salariés de 15 à 30 ans (CDD, CDI, intérim, apprentissage, stage...) de trouver une solution d'hébergement qui peut être parfois un frein à l'embauche.

Ces structures proposent :

- une mise en relation facilitée entre hébergeur et jeune
- un cadre sécurisé (contrat d'hébergement, accompagnement)
- une réponse flexible : une nuit, une semaine ou plus

et des tarifs accessibles : 15€/nuit (max. 270 €/mois) en été et 17€/nuit (max. 290 €/mois) en hiver.

> Témoignage d'entreprises utilisatrices du dispositif

Accéder aux structures >

Restez
informé 

L'info de nos
Partenaires 

Agenda
Local 

Les liens utiles

> **Entreprendre. le site du Service Public**

> **Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique**

> **Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire**

> **Chambres d'agriculture**

> **Le bulletin officiel de la Sécurité sociale**

> **Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles**

> **Portail des DREETS (ex DIRECCTE)**

Aide au logement pour vos saisonniers agricoles

Action Logement aide les saisonniers agricoles à financer leur logement grâce à une aide allant jusqu'à 600€ et peut leur fournir la garantie VISALE, s'ils ont besoin d'un garant.

En savoir plus

Echéances

TESA+

2 juin 2026 de 10h à 11h30

[Je m'inscris](#)

TESA simplifié

4 juin 2026 de 14h à 15h30

[Je m'inscris](#)

Accidents du travail et maladies professionnelles

16 juin 2026 de 14h à 14h45

[Je m'inscris](#)

Statut de conjoint collaborateur

18 juin 2026 de 14h à 15h30

[Je m'inscris](#)

Formation RPS pour les dirigeants et membres de CSE

8 et 15 octobre 2026 de 9h à 17h30

[Accéder au programme](#)

Nous contacter >



La MSA utilise votre adresse de messagerie pour vous envoyer sa lettre d'information.
Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en utilisant le lien de désabonnement ci-dessous.
[En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)

[Se désinscrire](#)

© MSA 2026